

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

No 193

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les non-membres : 10 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056)

Octobre 1979

Une perle de la « *Feuille d'avis de Vevey* » (8 sept.) : « Nous présenterons plus en détail cet appareil, dans un supplément à paraître tout récemment. »

« Huitante »

Certains collaborateurs de la Radio romande s'inquiètent, non sans raison, à la perspective d'entendre appeler l'an prochain « mil neuf cent *huitante* ».

Ce terme, qui s'est dit autrefois en France, n'a plus cours qu'en pays de Vaud (et un peu en terre fribourgeoise). On n'est donc pas fondé à l'utiliser sur des ondes qui arrosent toute la Suisse romande et une partie de la France.

La série latine soixante, septante et nonante commanderait plutôt « octante ». Au surplus, « quatre-vingts » est un des derniers souvenirs linguistiques de nos ancêtres gaulois, qui comptaient par vingtaines. Gardons-le précieusement !

(Défense du français, No 193, octobre 1979)

Encontre (A l')

Exemples de faux emploi de cette expression : « L'ambassade de France a présenté une demande d'extradition *à l'encontre* de M. Jaroudi » (A.T.S., 5 sept. ; en bon français : ... visant M. Jaroudi). « Il est question de prendre des mesures *à l'encontre* de ce conseiller » (correction : ... contre ce conseiller).

« A l'encontre » marque une opposition, une confrontation : je n'ai rien à dire à l'encontre ; les faits vont à l'encontre de votre thèse ; « le parti pris de faire le bien va à l'encontre du but cherché » (Maurois).

Plus rare, au sens d'au contraire de... : « A l'encontre de l'homme, la femme... » (Proud'hon).

(Défense du français, No 193, octobre 1979)

Publiciste, publicitaire

« La fertilité de l'imagination des publicistes me stupéfie, jour après jour », écrivait dernièrement un écho-tier. La suite montrait heureusement qu'il s'agissait des agents de publicité.

La plupart des dictionnaires formulent une mise en garde contre cette confusion :

Le *publiciste* est un « journaliste traitant de la politique, des questions sociales ». Le *publicitaire* (substantif récent) est un spécialiste en publicité. Le mot a d'abord été adjectif (1932) : qui sert à la publicité : voiture, film publicitaire ; qui s'occupe de publicité : agence publicitaire, dessinateur publicitaire.

(Défense du français, No 193, octobre 1979)

Tendresse, tendreté

Dans un reportage, un journaliste parlait d'un « steak d'une tendresse angélique »...

Angélique ou non, la tendresse — qui est un sentiment — ne saurait être le fait d'un bifteck.

Pour les aliments, comme pour d'autres choses matérielles, on parle de tendreté : « Tendreté des tiges du blé » (Bernardin de Saint-Pierre) ; « Leurs os, par leur tendreté et mollesse... » (Ambroise Paré).

(Défense du français, No 193, octobre 1979)

Soviétique

Dans une information de septembre, l'A.T.S. a parlé de l'affaire des arriérés d'impôts de l'écrivain *soviétique* Alexandre Soljenitsyne...

Soljenitsyne est un écrivain russe, mais en tout cas pas « soviétique », puisqu'il combat précisément le régime des Soviêts.

« Soviétique » signifie : relatif aux soviets révolutionnaires ; et, par extension, relatif à l'État socialiste issu de la Révolution de 1917.

(Défense du français, No 193, octobre 1979)

Alternative

« Le président Carter a estimé que la dépense serait de 88 milliards de dollars pour le développement des énergies *alternatives*... »

Nous avons déjà dénoncé l'anglicisme qui consiste à désigner par « alternative » une solution de rechange. L'exemple ci-dessus montre qu'on utilise aussi ce mot comme adjectif. Il s'agit, en l'espèce, d'énergies de remplacement.

L'adjectif « alternatif » signifie en français : qui présente une alternance (mouvement, courant alternatif).

(Défense du français, No 193, octobre 1979)